



Canada Lands Company
Société immobilière du Canada

DDP n ° CNT-2021P08

Contenu multimédia à la Tour CN

Addendum 7.0 - Publié le 22 décembre 2021

L'article 1.3 Modèle d'accord de la DDP est supprimé du document de la DDP et remplacé par ce qui suit:

“ 1.3 Modèle d'accord

Le Proposant retenu devra conclure un accord (l'« **Accord** ») prenant essentiellement la forme de l'ébauche jointe à l'Annexe « Modèle d'accord ».

Le Proposant retenu n'est nullement tenu d'accomplir les activités envisagées dans la Portée des travaux tant que l'Accord n'a pas été signé par toutes les parties concernées.

L'Accord devrait être signé le 7 février 2022 ou vers cette date, la date de démarrage prévue étant le 14 février 2022 et la date d'achèvement substantiel à la fin du 31 mai 2022.

La Société peut prolonger les délais de production des livrables et, par conséquent, peut prolonger la durée de l'Accord, selon les mêmes modalités, pendant une période suffisante pour mener la Portée des travaux à bonne fin. »